

# Présider et animer le CSE, Comité Social et Economique

Réf. PPREV14



## Durée

1 jour ( 7 heures)

Présentiel

Instaurer et faire vivre un dialogue constructif.



## Profil des participants

Toute personne amenée à présider le CSE ou à l'assister : DRH/RRH, responsable des relations sociales, collaborateur RH.  
Prérequis : aucun

Accessible aux personnes en situation de handicap (nous contacter)

## OBJECTIFS

- > **Connaître les rôles et prérogatives des représentants du personnel au CSE,**
- > **Identifier les missions et les responsabilités du Président du CSE (et de la CSSCT, le cas échéant)**
- > **Connaître le rôle du Président du CSE au regard des règles de fonctionnement de l'instance.**



## Tarif

**Nous consulter**

## Animateur

Laurence Gugenheim Conseil



Cabinet Ergonomie & Organisation  
Organisme de formation agréé par le préfet de la région Occitanie pour dispenser la formation CSE Volet CSSCT - Arrêté préfectoral du 10/10/2017.



## Modalités d'évaluation

Attestation individuelle de formation avec évaluation des acquis à partir de mises en situation et/ou tests, questionnaires.  
Evaluation de la satisfaction des participants



## Calendrier 2025

**Nous consulter**



## Lieu

**CAPIFORMA**  
1, rue Marie Curie  
Parc techno du Canal  
31520 Ramonville Saint-Agne

Formatrice Ergonome,  
habilitée I.P.R.P,

Experte CSE certifiée  
Qualianor.

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- La pédagogie repose sur une alternance de séquences théoriques, d'exercices pratiques, d'études de cas et d'échanges d'expérience avec les stagiaires.
- Réalisation de travaux intersessions sur la mise en œuvre des outils présentés.
- Remise d'un support aide-mémoire.



05 34 40 40 00



contact@capiforma.com



01, rue Marie Curie  
31520 Ramonville Saint-Agne

## PROGRAMME

### **L'impact des lois Macron**

Le contexte et les lois Travail (ordonnances Macron),  
Les accords d'entreprise  
La place du dialogue social

### **Composition et fonctionnement de l'Instance**

Le nombre de membres élus et les collègues  
Les crédits d'heures – Utilisation et objet  
Les représentants de proximité  
Le référent en matière de prévention du harcèlement sexuel et agissements sexistes  
Les commissions obligatoires (entreprise de plus de 300 salariés)  
La périodicité des réunions  
Les exigences liées à la CSSCT (entreprise de plus de 300 salariés)

### **Les moyens du CSE**

La communication du nom des élus (affichage)  
Le local du CSE  
Le Règlement intérieur  
Le budget de fonctionnement et le budget des actions sociales et culturelles  
Les formations des membres de l'instance (santé sécurité ; volet économique)  
Le recours à des expertises, objet et modalités de financement  
Les heures de délégation et le principe de la mutualisation et annualisation

### **Les attributions**

La représentation des intérêts des salariés gestion de l'entreprise, évolution économique et financière, organisation du travail, formation professionnelle  
Les 5 droits d'alerte

